



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-06-2025 /

Dossier complet le : 03-07-2025 /

N° d'enregistrement : 003934/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'une centrale photovoltaïque au sol en zone d'activités industrielles artisanales et commerciales de Pierre de Bresse (71270)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET

Raison sociale

SCA BOURGOGNE DU SUD

N° SIRET

77855642300037

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

COMBEMOREL

Prénom(s)

BERTRAND JEAN PIERRE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le site de la coopérative agricole "Bourgogne du Sud" à Pierre de Bresse. L'électricité produite sera injectée en totalité sur le réseau public.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est localisé sur la commune de Pierre de Bresse (71), sur le site de la coopérative agricole "Bourgogne du Sud". La parcelle sur laquelle s'implante le projet est la 000 AT 77, classée en zone UX (zone d'activités industrielles artisanales et commerciales déjà équipées) du PLU daté du 13/04/2021. Le projet s'implante à proximité immédiate des bâtiments de stockage et des silos existants. Le projet permet donc d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables sans consommer d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. En effet, la parcelle d'implantation (000 AT 77) n'accueille aucune activité de culture ou d'élevage et est destinée à l'activité économique. La centrale sera dédiée à la revente totale de l'électricité produite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures lestées de type ECO AGGLO, pour une puissance totale installée de 791 kWc dédiée à la revente totale de l'électricité produite. Les travaux se dérouleront selon les étapes suivantes : 1. Travaux de terrassement : - Préparation et nivellement du terrain pour l'accueil des structures ECO AGGLO - Mise en place d'un géotextile et d'une couche de gravier incompressible de 20 cm - Réalisation de tranchées pour le passage des câbles électriques (AC principalement) et pour les raccordements aux réseaux (VRD). 2. Installation du système ECO AGGLO : - Mise en place des supports lestés directement au sol. - Pose des modules photovoltaïques sur ces supports. 3. Travaux électriques - Courants continu (DC) et alternatif (AC) : - Raccordement des modules photovoltaïques aux onduleurs (partie DC). - Raccordement des onduleurs aux points de livraison ou d'injection (partie AC), via des tranchées enterrées. 4. Raccordement aux installations électriques existantes : - L'installation sera raccordée directement à un poste de livraison Enedis, sans modification du TGBT existant.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Description du projet - Phase exploitation 1. Surveillance de l'installation et suivi de la production - Mise en place d'un système de supervision permettant le suivi en temps réel des performances de la centrale. - Consultation régulière des données de production pour détecter toute baisse de performance ou dysfonctionnement. 2. Entretien et vérifications périodiques : - Inspection visuelle de l'état des modules photovoltaïques, des structures ECO AGGLO, et des cablages. - Nettoyage éventuel des modules si l'encrassement entraîne une perte significative de rendement. - Contrôle du bon fonctionnement des protections électriques et des coffrets AC/DC. 3. Contrôles réglementaires annuels : - Q18 : Contrôle annuel de l'installation électrique dans le cadre de la prévention incendie, en conformité avec les exigences des assureurs. - Q19 : Rédaction d'un rapport de suivi basé sur le Q18, attestant du bon état général de l'installation et permettant d'identifier d'éventuelles actions correctives. 4. Maintenance corrective : En cas de panne ou dysfonctionnement, le maître d'ouvrage organisera l'intervention d'un professionnel qualifié pour effectuer le diagnostic et la remise en état. 5. Remplacement des onduleurs Les onduleurs seront remplacés tous les 10 ans. Description du projet - Phase démantèlement 1. Déconnexion et mise en sécurité de l'installation Mise hors tension des centrales et neutralisation des circuits DC et AC. Déconnexion des équipements électriques (onduleurs, coffrets, protections, cablages) dans le respect des normes de sécurité. 2. Démontage des équipements - Dépose des modules photovoltaïques. - Démontage des structures ECO AGGLO et évacuation des éléments de lestage. - Retrait des onduleurs, coffrets, cablages, systèmes de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance projetée de la centrale photovoltaïque Emprise au sol de la centrale PV Hauteur pente Espacement entre les rangées de panneaux	(791, kWc) (5300, m ²) (0.61, cm) (5, °) (0.4, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 35 Voie : Route de Louhans

Lieu-dit :

Localité : 35 Route de Louhans 71270 Pierre-de-Bresse

Code postal : 71270 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°16'35"E Lat. : 46°52'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pierre de Bresse est en vigueur depuis le 13/04/2021. Le projet est situé dans la zone UX. Cette zone est une zone d'activités industrielles,

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La parcelle est située en limite de la ZNIEFF 2 "Brenne, Seille et Bresse Orientale"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une étude de délimitation de ZH a été réalisée. L'étude démontre l'absence de ZH sur l'ensemble du projet. L'étude est jointe en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune fait partie du PPRI de la Saône et de ses affluents. Le projet n'est pas situé dans une zone d'aléa.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé par arrêté préfectoral 02/03/2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situe a environ 1,2 km du site NATURA 2000 "FR2612005 : Basse vallee du Doubs et etangs associes". La mise en place et l'exploitation de la centrale n'engendrera pas d'incidence sur le site NATURA 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun prelevement d'eau. Il s'agit d'une installation photovoltaïque au sol, qui ne necessite ni alimentation en eau pour son fonctionnement, ni raccordement a un reseau d'eau potable ou industriel. Les eventuels nettoyages des modules seront ponctuels et realises de maniere raisonnee, sans installation permanente de systeme de lavage, et ne necessitent pas
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Les materiaux livres sur site seront strictement dimensionnes en fonction des besoins reels du chantier (structures ECO AGGLO, modules photovoltaïques, cables, onduleurs, coffrets, etc.). Le principal apport en materiaux concernera les graves utilisees pour le terrassement ainsi que la pose de geotextile pour stabiliser le terrain. Il n'est
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux. Tous les materiaux necessaires a la realisation des centrales photovoltaïques au sol sont prevus et planifies en quantite
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	suffisante pour assurer une bonne execution des travaux

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le site accueillera de manière ponctuelle des engins pour la réalisation des travaux
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux (nuisance temporaires dues aux travaux). Les travaux seront réalisés de 8h à midi et de 13h à 17h pour éviter les nuisances sonores aux riverains hors des horaires de travail. Les onduleurs
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La gestion des eaux pluviales sera gérée à la parcelle. En effet, les panneaux seront posés sur une couche de gravier incompressible perméable d'une profondeur de 20 centimètres. L'espace entre les panneaux permettra l'écoulement des eaux pluviales de manière diffuse.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il semble que le projet puisse être dispensé d'étude d'impact. En effet, le projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol en injection totale. Cette installation vise à valoriser la production d'énergie renouvelable en l'injectant intégralement sur le réseau public, contribuant ainsi à la transition énergétique tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable. La centrale sera constituée de structures légères, ancrées dans le sol sans nécessiter de fondations en béton, avec une hauteur maximale limitée à moins d'un mètre. Ce choix technique permet de limiter l'artificialisation des sols et de préserver l'intégrité du site. Par ailleurs, une étude des zones humides (ZH) a été réalisée dans le cadre du projet. Celle-ci a confirmé l'absence de zones

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Signature du (des) demandeur(s)